



Yacht Club de Cannes  
depuis 1860



**YACHT CLUB DE CANNES**  
**Semaine Internationale de Cannes de FINN**  
**Du 14 au 17 février 2012**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**Registration Form**

N° DE VOILE (sail number) : ..... N° de licence (french only) : .....

N° ISAF (ISAF number) : ..... Cie d'Assurance (insurance company) : .....

Nom et Prénom (name and surname) : .....

Adresse (adress) : .....

Ville (city) : ..... Téléphone (mobil) : .....

Email : .....

**Règlement (payment) : 75€ avant le 5 février (before february 5<sup>th</sup> 2012) après cette date (after this date): 90€**

- Par chèque à l'ordre du Yacht club de Cannes (french check only)
- Par virement bancaire auprès du Compte du Yacht Club de CANNES au :  
By swift on the Yacht Club de Cannes bank : **HSBC FR Cannes - Agence Pont des Gâbres**  
IBAN : FR76 3005 6002 1702 1754 3407 117      BIC : CCFRFRPP
- En espèces (cash)

**CONDITIONS D'INSCRIPTION:**

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 3 mai 1995, relatif aux manifestations nautiques en mer, le soussigné déclare être le chef de bord et à ce titre capitaine du navire au titre du droit maritime. Il a l'entière responsabilité de son navire et de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri ou les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. Par cette déclaration ; il décharge de toute responsabilité le Comité d'Organisation, le Jury et le Comité de Course et toutes autres personnes physiques ou morales qui participent à l'organisation, à quelque titre que ce soit, tant en ce qui le concerne, qu'en ce qui concerne son équipage et son navire. Par ailleurs, il accepte de se soumettre aux règles de course de l'ISAF et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation. Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions ci dessus.

**REGISTRATION CONDITIONS:**

According to the article # 4 of may the 3rd 1995's law about the organization of events on water, the undersigned is officially declaring himself as chief and captain of the boat according to navy laws. The Captain has the entire responsibility of his boat and his crew. It has to make sure that required equipments are working safely and that crew members know how to proceed and use it properly. He has the sole capacity to decide weather racing or reaching a safe place. By this declaration, the captain is discharging the organizing authorities (Race Committee, Jury, organizers and any other physical person involved in the organization) from any responsibility regarding them about captain's crew and boat. Furthermore, it agrees to respect the ISAF Sailing Rules and any other rules monitoring the regatta. The undersigned is declaring to have read the conditions above.

Date : .....

Signature :

**A retourner avant le 5 février 2012 (To be return before february 5<sup>th</sup> 2012):**

**Yacht Club de Cannes - Port Palm Beach - F 06400 Cannes**

**Tél : (33) (0)4 93 43 05 90 - Fax : (33) (0)4 93 43 28 87**

<http://www.yachtclubdecannes.com> - [info@yachtclubdecannes.com](mailto:info@yachtclubdecannes.com)

